



Issy les Moulineaux, le 17 mai 2018

Publication d'éléments de rémunération variable de Madame Ghislaine Seguin, membre du Directoire et Directeur Général Adjoint, en application du Code AFEP-MEDEF

Le Conseil de Surveillance d'ANF Immobilier, lors de sa réunion du 16 mai 2018, a approuvé, sur avis favorable du Comité des Rémunérations et de Sélection, le principe du versement à Madame Ghislaine Seguin, membre du Directoire et Directeur Général Adjoint, d'une rémunération variable pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 29 juin 2018, pour un montant brut de 42.410 € (sous réserve d'ajustement), correspondant à l'atteinte de 86% de la rémunération variable annuelle cible *pro rata temporis*.

Le montant de la part variable a été évalué ainsi :

- au titre des critères quantitatifs, le Conseil de Surveillance a constaté une performance impliquant le versement de 46 % de la rémunération variable annuelle cible ; et
- au titre des critères qualitatifs, 40 % de la rémunération variable annuelle cible.

Le versement effectif de la rémunération variable, conformément aux dispositions légales applicables (en particulier les dispositions issues de la loi dite « Sapin II »), est soumis au vote positif *ex post* de l'Assemblée Générale des actionnaires d'ANF Immobilier devant se tenir le 28 juin 2018 en raison et sous réserve de la réalisation du projet de fusion-absorption d'ANF Immobilier par Icade).